



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 6 juin 2023 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

2110, rue Gale (lot 6 086 541)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un cabanon de 13 m² situé entièrement dans la cour avant et empiétant partiellement sur une servitude, et ce, contrairement à l'article 3.3.4.2 du *Règlement de zonage n° 480-85* stipulant que les constructions complémentaires peuvent être implantées en cours latérales et arrière seulement sans cependant empiéter sur une servitude.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 18 mai 2023

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca